

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 mai 2011**

I – FONCTION PUBLIQUE :

1) – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE : VERSEMENT DES INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.) AUX ANIMATEURS TERRITORIAUX DE LA FILIERE ANIMATION

Délibération n°28/05-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- **DÉCIDE** d'instituer l'I.F.T.S. pour le grade des animateurs territoriaux, prévue par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 susvisé.

II – FINANCES LOCALES :

2) – FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE : ANNÉE 2010

Délibération n°29/05-2011

Considérant l'exposé dudit rapport par Monsieur Daniel DUPLESSY ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 1 abstention (Mme Clotilde GUERIN-CLAUDE) ;

- **APPROUVE** le rapport susvisé, annexé à la présente délibération.

**RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE
LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
ANNÉE 2010**

Le tableau ci-dessous détaille les actions entreprises en vue d'améliorer les conditions de vie notamment dans le domaine de la voirie.

La dotation du FSRIF a été affectée à 100% pour les financer.

Domaine d'Intervention	Nature de l'opération	Montant HT en euros	Financement
VOIRIE	<u>Aménagement de voirie et trottoirs :</u> - Rues Jacques Charlet, Nicolas Labbé, des Champs Forts, Jean-Baptiste Gervais, Montaigne, Cézanne, Claude Frager et Marronniers	502 532.00 €	Financement Effectué par FSRIF A hauteur de 220 734 €

3) – MODIFICATION DU PLAFOND MENSUEL DE L'ENCAISSE DES RÉGIES MUNICIPALES

Délibération n°30/05-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- **DÉCIDE** de modifier, à compter du 1^{er} juin 2011, le montant moyen des recettes encaissées mensuellement pour les régies municipales comme suit :

RÉGIE	DATE DE CRÉATION	MONTANT MOYEN DES RECETTES ENCAISSÉES MENSUEL.ACTUEL	ENCAISSE RÉELLE MENSUELLE	TRANCHE DES MONTANTS MOYENS DES RECETTES ENCAISSÉES MENSUEL. Á COMPTER DU 1/06/2011
REGIE DROITS DE PLACE	8 mars 1969	152,45 €	1 120,00 €	1221-3000 €
ACTIVITES SCOLAIRES	3 février 2000	304,90 €	680,00 €	1-1220 €
ACTIVITES PARA-SCOLAIRES	3 février 2000	18001-38000 €	38 710,00 €	38001-53000 €

III – URBANISME :

4) – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SITUÉES 27 ET 29 RUE JULES TONNET (CADASTRÉES SECTION G n°271 – 294 et 295)

Délibération n°31/05-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et 6 voix contre (André BLANCHARD, Patricia LHUILLIER, Clotilde GUERIN-CLAUDE, Damien PERNET, Cyril LONG et Joël PICCHIO) ;

- **DÉCIDE** la cession des terrains sis 27 et 29 rue Jules Tonnet à ESBLY (77450), cadastrés section G n° 271-294 et 295, moyennant le prix de 141 000 euros ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations ».

IV – DÉCISIONS DU MAIRE :

5) – COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. (Décision n°2011-03)

Délibération n°32/05-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** acte de la décision suivante :

✓ **Décision du Maire n° 2011-03 du 19 avril 2011 :**

- Signature d'une convention avec la Société « TI'CAF ET MAMSEL » relative au séjour organisé par l'Espace Jeunesse au centre de vacances « Le Hameau des Ecureuils » (Vieux-Boucau-Les-Bains) **du samedi 16 au vendredi 22 juillet 2011** pour les adolescents (11 à 15 ans).

Les tarifs de ce séjour sont fixés comme suit :

Pour les familles dont les revenus sont compris dans la tranche

Jusqu'à 12 000 €/an :243.00 €	+ 27 000 € à 33 000 €/an : 318.00 €
+ 12 000 € à 15 000 €/an :258.00 €	+ 33 000 € à 41 000 €/an :333.00 €
+ 15 000 € à 18 000 €/an :273.00 €	+ 41 000 € à 50 000 €/an :348.00 €
+ 18 000 € à 22 000 €/an :288.00 €	+ 50 000 €/an :363.00 €
+ 22 000 € à 27 000 €/an :303.00 €	Non Esblygeois :403.00 €

Les indemnités de désistement sont fixées comme suit :

- Plus de 10 jours : 10 % du montant total du séjour,
- 10 jours ou moins : 50 % du montant total du séjour.

Il est demandé combien d'enfants sont concernés et à combien s'élève la participation de la municipalité pour chaque famille.

Il est répondu que 18 adolescents participeront à ce séjour.